

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 30 septembre 2025
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	21 + 5 pouvoirs	12 septembre 2025	15 septembre 2025

N° délibération	Objet
2025-113	Prix de vente de deux conteneurs

Le 30 septembre 2025 à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ
BOTMEUR : Eric PRIGENT
BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, , Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND
BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H
HUELGOAT : Gérard TOSSER, Jacques THEPAUT, Marc QUEMENER
LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS
LOPEREC : Maryvonne LE GUILLOU, Eric GONIDEC
LOQUEFFRET : Alain HAMON
PLOUYE : Grégory LE GUILLOU
SAINT-RIVOAL : Mickaël TOLLEC
SCRIGNAC : Georges MORVAN, André PAUL, Jean LE GAC

Pouvoirs : Barbara PERRON à Brigitte COURBEZ, Philippe ROBERT-DANTEC à Anne ROLLAND, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Louis-Marie LE GUILLOU à Alain HAMON, Arnaud COZIEN à Grégory LE GUILLOU

Absents et excusé : Coralie JEZEQUEL, Claude MOREL, Marie-Brigitte BRETHES, Jean-Yves CRENN, Christophe DANIEL (excusé)

Secrétaire de séance : Brigitte COURBEZ

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

La communauté de communes Monts d'Arrée Communauté a fait l'acquisition du bien des Salaisons de l'Arrée à Brennilis en 2024.

Certains mobiliers étaient toujours sur place dont deux conteneurs très endommagés. Ils ne peuvent pas être utilisés en l'état par la collectivité. Il est donc proposé de les vendre en l'état.

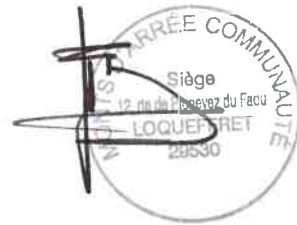
Le prix de 320 € est proposé pour les deux conteneurs.

Il est précisé que le prix ne comprend aucune manutention et que le ou les acheteurs feront leur affaire personnelle du transport.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire

- Autorise le président à vendre les deux conteneurs au prix proposé soit 320 € pour l'ensemble
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,



La secrétaire,

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 01 octobre 2025